

DEPARTEMENT des YVELLES



MAIRE de NEZEL (78140)

**PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du mardi 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers	En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 11
-----------------------	--

L'an deux mille vingt de deux, le mardi 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Nicolas VOGEL, Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Philippe OLLIVON, Micheline VOINIER

Pouvoirs : Jérémy LEFEBVRE à Dominique TURPIN, Benjamin CARRE à Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER à Thierry LABARTHE, Yann ROMITI à Marilisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : Philippe OLLIVON

DATE D’AFFICHAGE :30 novembre 2022

DATE DE CONVOCATION 30 novembre 2022

ORDRE DU JOUR

- Décision budgétaire modificative n°5
- Engagement des crédits d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2022
- Règlement de location des salles
- Création d’une commission affaires sociales

Proposition d’Ajouts à l’ordre du jour :

- **Convention de mise à disposition des bains de seine Mauldre**
- **Création d’un comité de pilotage de mise à jour du plan communal de sauvegarde**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité, approuve ces ajouts à l’ordre du jour.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, les décisions prises en vertu de l'article L. 212-2 du code général des collectivités territoriales et de la délégation accordée par délibération du 23/05/2020 :

Dcs 2022 13 d'ester en justice

Informations

Le procès-verbal des délibérations du dernier conseil municipal est validé à l'unanimité.

1) Décision budgétaire modificative n°5 DLB 2022 56

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision budgétaire modificative suivante :

RF 73224 +12800
DF 023 +12800
RI 10226 +11200
RI 021 + 12800
DI 2031 + 48 000
DI 21318 + 15 000
DI 2151 + 7000
RI 1641 + 48 000
DF 012/6413 +4000
RF 013/6419 + 4000
DI 10/10226 + 2000

2) Engagement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2022 DLB 2022 57

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

3) Règlement locations de salles DLB 2022 58

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre à jour les règlements de location des salles municipales

Après avoir pris connaissance des projets annexés à la présente délibération

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les règlements de locations de salles municipales

**4) Création d'une commission affaires sociales
DLB 2022 59**

Suite à la dissolution du CCAS, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de constituer une commission affaires sociales qui sera chargée d'examiner les demandes d'aides avant attribution par le conseil municipal dans le respect du règlement municipal d'aides sociales voté au dernier conseil municipal.

La commission affaires sociales sera composée des membres suivants , tous soumis au devoir de confidentialité :

D'élus :

Micheline VOINIER
Hélène MAHAUT
Thierry LABARTHE

De bénévoles :

Angélique MENAGE et Annick ABEL représentant la famille
Serge FALIU représentant les associations de personnes handicapées
Estelle COMPAROT et Fanny MAISONS représentant les actions en faveur de l'insertion
Geoffroy BOURBE et Mikaela PTAK représentant les anciens

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT).

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de ne pas procéder à un vote à scrutin secret mais à main levée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide de nommer les membres de la commission affaires sociales conformément à la proposition de Monsieur le Maire

**4) convention de mise à disposition des baignoires de bain maillots
DLB 2022 60**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mr Le Maire à signer la convention d'occupation des baignoires de bain maillots

**5) Création d'un comité de pilotage de la mise à jour du Plan communal de Sauvegarde
DLB 2022 61**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la constitution du comité de pilotage de la mise à jour du plan communal de sauvegarde :

- Philippe OLLIVON
- Dominique TURPIN
- Thierry LABARTHE

- **Hélène MAHAUT**
- **Nicolas VOGEL**

Questions diverses :

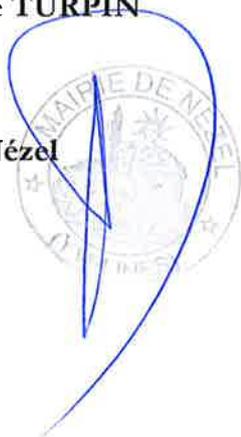
Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 21H30.

Rappel de la liste des délibérations

- Décision budgétaire modificative n°5 : approuvée
- Engagement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2022 : reportée
- Règlement de location des salles : approuvée
- Création d'une commission affaires sociales : approuvée
- Convention de mise à disposition des bains de seine Mauldre : approuvée
- Création d'un comité de pilotage de mise à jour du plan communal de sauvegarde

Dominique TURPIN

Maire de Nézel



Le secrétaire de séance

Philippe OLLIVON

A blue ink signature of Philippe Ollivon, written in a stylized cursive script.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NEZEL**

SEANCE du 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers	En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 11
-----------------------	--

L'an deux mille vingt de deux, le mardi 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Dominique TURPIN, Nicolas VOGEL, Hélène MAHAUT, Thierry LABARTHE, Marilisa TEIXEIRA, Philippe OLLIVON, Micheline VOINIER

Pouvoirs : Jérémy LEFEBVRE à Dominique TURPIN, Benjamin CARRE à Nicolas VOGEL, Antoine FOURNIER à Thierry LABARTHE, Yann ROMITI à Marilisa TEIXEIRA

DATE D’AFFICHAGE : 30 novembre 2022

DATE DE CONVOCATION 30 novembre 2022

Prénom, nom	Emargement ou à défaut raison de l'empêchement
Dominique TURPIN	
Hélène MAHAUT	
Micheline VOINIER	
Nicolas VOGEL	
Philippe OLLIVON	
Thierry LABARTHE	
Marilisa TEIXEIRA	

